

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Du fait de la pandémie du COVID-19, la Loi d'urgence du 23 mars 2020, le décret du 24 mars 2020 et les Ordonnances du 25 mars 2020 et du 1er avril pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont modifié le calendrier budgétaire 2020, permettant la tenue du DOB dans la même séance que celle du vote du budget.

La présente note répond à cette obligation pour notre collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la CCEPPG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Du fait de la pandémie de ce début 2020, ce vote a été repoussé à la date limite du 30 Juillet 2020, les taux de fiscalité devant être votés avant le 3 Juillet 2020. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 24 Juin 2020. Il a été établi avec la volonté, de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et la pression fiscale. La poursuite des efforts de gestion pour limiter les dépenses et optimiser les recettes, sera encore plus nécessaire pour 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCEPPG, et les charges courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En préambule il est rappelé que ce budget primitif reprend les résultats arrêtés au Compte Administratif 2019 présenté au Conseil Communautaire dans sa séance du 27 Février 2020.

I. Impact crise sanitaire COVID-19

L'impact de cet épisode se constate sur l'exercice 2020 par des mouvements comptables supplémentaires liés d'une part aux mesures à mettre en œuvre sur les sites de la CCEPPG afin d'accueillir les usagers et personnels dans les conditions sanitaires adaptées et d'autre part, par l'abondement du Fonds COVID-19 à hauteur de 2€ par habitant. Doit être également constatée, une perte de recettes notamment au niveau de la taxe de séjour et des participations d'usagers aux services offerts par l'intercommunalité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs la boîte à malice, crèche le bac à sable, accès déchèterie pour les artisans, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 12.890 K€ (dont Impact Covid 19 : -82 K€) d'opérations réelles.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent près de 10% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 12.662 K€ (dont Impact Covid 19 : 20 K€) d'opérations réelles.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCEPPG à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Depuis 2014, la baisse cumulée de DGF représente + de 529 K€.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre EPCI :

- Les impôts locaux (4 838 K€ pour 2019 – Prévision 2020 : 4 893 K€)
- Les dotations versées par l'Etat (DGF, compensation exonération,..) (2019 = 1 798 K€- Prévision 2020 = 1 889 K€),
- La TEOM s'applique sur l'ensemble du territoire (2019 : 2.963 K€ / 2020 : 3.018 K€),
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population qui devraient cette année être en diminution du fait de la crise sanitaire (ALSH Boîte à malices, Crèche le Bac à sable,).

Notre EPCI rentabilise les espaces dont elle est propriétaire, il encaisse donc des loyers et redevance sur l'Espace Germain AUBERT, tènement foncier industriel. L'évolution de la recette entre 2019 et 2020, s'explique par l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site après les travaux d'aménagements nécessaires et l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de cet espace. En 2019 cela a généré une recette de 212 K€. Pour 2020 la prévision est de 323 K€.

b) Les principales dépenses et recettes de la section sont les suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reversement de fiscalité (Attributions de compensation, taxe de séjour, FPIC, FNGIR)	6 032 189		
Dépenses courantes	3 834 088	Impôts et taxes	9 514 613
Dépenses de personnel	1 250 230	Dotations et participations	2 620 653
Autres dépenses de gestion courante	1 311 771	Recettes des services	437 664
Dépenses financières	127 293	Autres recettes de gestion courante	294 307
Dépenses exceptionnelles	25 960	Recettes financières	18 956
Dotations aux provisions	80 000	Recettes exceptionnelles	800
Dépenses imprévues		Autres recettes	3 040
Total dépenses réelles	12 661 531	Total recettes réelles	12 890 033
Charges d'amortissement (écritures d'ordre entre sections)	532 994	Produits (écritures d'ordre entre sections)	236 487
Virement à la section d'investissement	999 781	Excédent brut reporté	1 382 888
Total Général	14 194 306	Total Général	14 509 409
Dont impact COVID-19	19 943		-81 543

Il convient de remarquer que nos recettes réelles de l'exercice 2020 ressortent (hors excédent brut reporté) à 12.890 K€, (excédent par rapport aux dépenses réelles).

Commentaires & précisions sur le tableau ci-dessus – Dépenses :

On constate une augmentation de 9% du budget de fonctionnement dépenses par rapport au compte administratif de 2019, lié notamment à l'impact COVID-19.

Reversement de fiscalité : Cela concerne principalement le reversement aux communes du territoire, par le biais d'une attribution de compensation, de la fiscalité perçue (5.766 K€), le reversement de la taxe additionnelle perçue sur la taxe de séjour aux Conseils Départementaux de la Drôme et du Vaucluse (8 K€), ainsi que les contributions de la collectivité au FNGIR et au FPIC.

Dépenses courantes : En dehors des consommations d'eau, d'électricité, téléphone de la collectivité, cela concerne également l'entretien des bâtiments, terrains et équipements de la collectivité, les frais bancaires liés à l'utilisation par les usagers des nouveaux moyens paiements (tipi, ...). Les études portant sur la prise de compétence EU AEP (43 K€ avec une subvention de l'agence de l'eau en contre partie) et sur la mise en œuvre du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) pour 24 K€.

Figurent également les contributions à divers organismes (PAYS, Missions Locales, ...) pour 60 K€.

Le poste le plus important étant les marchés contractés pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (3.032 K€).

Les principaux postes de dépenses en baisse sont :

- Locations : fin du crédit-bail d'un véhicule (- 18%) ainsi que pour les bacs OM (-19%),
- Suppression de l'indemnité versée à la Releveuse des Finances Publiques (-2 K€),
- Téléphonie – changement de prestataire pour la fibre et la téléphonie mobile (-11%)

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

- Autres matières et fournitures : Groupement de commande pour l'achat de masques pour 25 K€,
- Eau (retour en gestion du quai de transfert de Valréas + 38%),
- Publications : bulletin de la CCEPPG et communication sur l'environnement.
- Constitution d'une provision pour risques et charges en lien avec l'épisode COVID-19.

Dépenses de personnel : Retracer les rémunérations des agents employés par la collectivité et les cotisations sociales et aux organismes de retraite. La hausse constatée (+6% par rapport au CA 2019 /+4% par rapport au BP 2019) s'explique principalement par l'impact du COVID-19, lors duquel il a été fait appel à des contractuels au niveau des déchèteries afin de compenser le départ d'un agent sur une période de 3 mois et à l'augmentation du temps de travail de l'agent ALSH de 30 à 35 heures pour le respect des mesures sanitaires, mais également à la prise en compte de l'agent technique sur l'année (au lieu de 2 mois).

Autres dépenses de gestion courante : Outre les charges relatives aux redevances & brevets pour logiciels (SIG, RADS et certificats électroniques) et aux indemnités des élus, figurent à ce poste les contributions obligatoires notamment au SMBVL et au Syndicat de la Berre, ainsi que les subventions aux associations du secteur social et à l'office de tourisme intercommunal.

Il est précisé qu'est joint à la présente note, comme le prévoit la Loi n°2019-1461 du 21 Décembre 2019 (article L.5211-12-1 du CGCT), l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires.

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

SCOT – Contribution sur l'année. En 2019, cotisation appelée que sur 6 mois.

Augmentation mineure du poste redevance, brevets, licence (+ 9%) du fait de l'évolution tarifaire annuelle et de l'achat de nouveau logiciel notamment pour faciliter le règlement des usagers par internet.

Concernant le poste des subventions, la prévision faisait ressortir une hausse de 7%, notamment liée à la demande subvention de « La petite Ressourcerie » mise en place par l'Association Coup de Pouce (15.000 €). Du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des associations notamment au niveau du secteur enfance, il est convenu de faire un point en septembre afin de regarder l'impact de cet épisode, qui pourrait revoir à la baisse, les montants attribués.

Dépenses financières : Concerne le remboursement des intérêts des emprunts pour 127 K€, dont 18 K€ sont pris en charge par d'autres structures ou collectivités. Ce poste est en légère diminution (-9,68%) par rapport à 2019 du fait de l'extinction d'une dette fin 2019. Il est précisé que les annuités d'emprunts contractés pour le volet économique sont en partie Compensées par les loyers encaissés.

Dépenses exceptionnelles : Porte principalement sur les annulations de titres sur exercices antérieurs, notifiés par la Trésorerie.

Dotations aux provisions : Par mesure de précautions, 80 K€ ont été inscrits afin de se prévenir d'une éventuelle répercussion de la crise sur les entreprises locataires du Site Germain Aubert.

Au titre des opérations dites d'ordre, il s'agit des amortissements des immobilisations réalisées par la collectivité. La baisse est liée à la reprise exceptionnelle d'amortissement de 2019 (- 76 K€) du Site Germain Aubert.

Enfin, le virement en investissement est prévu à hauteur de 1.000 K€ pour compléter si nécessaire le financement des investissements.

Commentaires & précisions sur le tableau ci-dessus – Recettes :

On constate une diminution prévisible de 12 % du budget de fonctionnement recettes par rapport au compte administratif agrégé de 2019.

Impôts & taxes : A taux constants, le produit des 4 taxes est en hausse de +0,6% ce qui représente 6.462 K€. Depuis 2019, la TEOM est collectée sur l'ensemble du territoire (3 zones, les taux étant lissés sur 6 ans, plafond à 2,5 fois la VLM intercommunale) et représenterait pour 2020, 3.018 K€ (+1,86%). La taxe de séjour encaissée auprès des vacanciers représentait quant à elle, en 2019, 157 K€. Du fait de la crise sanitaire, une baisse significative de celle-ci est prévisible (- 40%).

Dotations et participations : Ce poste concerne principalement la DGF qui s'élève à 1.440 K€ pour 2020 (-0,56%). Les participations encaissées concernent notamment la facturation du service ADS, la participation du contrat enfance jeunesse (CAF/MSA), pour lequel un avenant de prolongation va être signé en attente du nouveau contrat CTG, ainsi que les subventions attribuées 76 K€ (étude EU/AEP, mise en œuvre PCAET, ...).

Recettes des services : Principalement accès déchèterie et soutien au tri des déchets, participation des familles ALSH BAM et crèche le Bac à sable, remboursement des frais par les budgets annexes et autres structures, participation des collectivités pour l'achat des masques. Ce poste est en baisse au regard de l'impact prévisible de la crise sanitaire..

Autres recettes de gestion courante : Sont inscrites à ce poste, les loyers encaissés sur le Site Germain Aubert (+80%), hausse due à la location de nouveaux espaces à compter de 2020.

Recettes financières : Prise en charge des annuités (intérêts) des emprunts par d'autres structures.

Recettes exceptionnelles : Principalement remboursement des assurances lors de sinistres.

Autres Recettes : Concerne le remboursement par l'assurance de la rémunération des agents en arrêt maladie ou maternité.

Produits écriture d'ordre : Ecriture comptable qui a pour but d'amortir les subventions obtenues pour la réalisation d'investissement, sur la même durée que le bien financé. Y figure également l'écriture de neutralisation des attributions de compensation versées en investissement (142 K€).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2019)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	522 513	Solde d'investissement reporté	
Immobilisation financières (Prêt COVID-19)	46 938	Virement de la section de fonctionnement	999 781
Remboursement d'emprunts	371 346	FCTVA	273 718
Subvention d'équipement	20 169	Mise en réserves	669 741
Attribution de compensation	141 830	subventions	479 644
Autres travaux	214 797	Emprunt	0
Autres dépenses	13 563	Autres produits financiers	86 703
Déploiement Haut Débit	554 388	Cessions d'immobilisations	
Programme de travaux	869 881	/	
dont		/	
Structure enfance du territoire	61 504	/	
Site G.Aubert : Aménagements extérieurs		/	
Site G.Aubert : Aménagement espaces restants	313 574	/	
Site G.Aubert : CV Nord & extérieurs		/	
Voie Douce/Vélo route		/	
SIG	7 758	/	
Déploiement PAV - Programme 2020	487 045	/	
Travaux Zones d'activités		/	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	236 807	Produits (écritures d'ordre entre section)	533 313
Total général	2 992 232	Total général	3 042 901

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants, étant précisé qu'il s'agit pour beaucoup de complément d'inscription pour des projets en cours de réalisation ou projetés, et qu'un retard est prévisible dans leur exécution du fait d'un impact COVID-19 sur l'activité des entreprises retenues :

- Pôle Aménagement du territoire :
 - Harmonisation du SIG : continuité de l'harmonisation 8 K€
 - Mise en réseau des bibliothèques : complément pour 0,5 K€
 - Voie sur berre : report de l'enveloppe de 70 K€,
- Pôle Développement Economique / Tourisme :
 - Participation au fond covid-19 pour les entreprises en difficultés : 2€/habitant du territoire = 47K€,
 - Espace Germain Aubert : Prévision d'aménagement de l'espace restant 314 K€, 27K€ pour l'étanchéité du côté Est du bâtiment,
 - Tourisme : subvention d'équipement en vue du renouvellement du parc informatique de l'OTC 7K€,
 - Zone d'activités – 144 K€, notamment aménagements routiers figurant en reste à réaliser.
 - Déploiement Haut Débit – Complément de l'inscription pour la partie Drôme : 554 K€
- Pôle Environnement :
 - Déploiement de containers notamment du fait du nouveau schéma de collecte pour 487 K€ pour le programme 2020.
- Pôle Social :
 - Structure petite enfance en Drôme et crèche de Valréas – Complément pour 62 K€,
 - Acquisition logiciel crèche et ALSH favorisant la gestion et le paiement par internet 2K€.

d) Financements - subventions d'investissements prévues :

- de la Région : CRET Haut Vaucluse : +44 K€ pour le déploiement des points d'apports volontaires des déchets.
- du Département : ECO PARC : +103 K€ pour le développement économique,
Construction locaux petite enfance : +80 K€ participation CD 26.
- Autres : 1 K€ participation CAF à l'acquisition de logiciel de gestion.
- DETR : +236 K€ pour le déploiement des points d'apports volontaires des déchets.

Il est à noter qu'à ces inscriptions viendront se rajouter les restes à réaliser de 2019.

III. Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif – Budget 2019

a) Généralités

Ce budget annexe est relatif au service d'assainissement non collectif. Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Au niveau de la section d'investissement, le report en excédent d'investissement 2019 ressort à 11 K.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (contrôle de bon fonctionnement, réhabilitation, ventes immobilières, ...), ainsi qu'aux subventions versées par l'agence de l'eau dans le cadre du programme de réhabilitation des installations (solde). Ces subventions sont appelées à être reversées aux propriétaires ayant déposé un dossier de réhabilitation de leurs installations.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 69 K€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais du prestataire de service chargé des contrôles (facturation à l'acte réalisé), le reversement des subventions attribuées aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réhabilitation, la maintenance du logiciel dédié à cette compétence et la prise en charge du salaire de l'agent chargé de la comptabilité. Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 69 K€.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	36 900.00	Impôts et taxes	
Dépenses de personnel	2 561.00	Dotations et participations	3 600.00
Autres dépenses de gestion courante	200.00	Recettes des services	65 576.15
Dépenses financières		Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles	3 300.00	Recettes financières	
		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Autres recettes	
Total dépenses réelles	42 961.00	Total recettes réelles	69 176.15
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Résultat reporté	26 215.15	Excédent brut reporté	
Total Général	69 176.15	Total Général	69 176.15

Etat annuel des indemnités perçus par les conseillers communautaires
(article 92 4° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 codifié à l'article L.5211-12-1 du CGCT)

Exercice 2019

Elu-e	Fonction	Montant indemnité brute perçue
Patrick ADRIEN	Président	14 594,52 €
Jacques GIGONDAN	1er Vice-Président	7 934,28 €
Jean-Noël ARRIGONI	2ème Vice-Président	11 542,08 €
Bruno DURIEUX	3ème Vice-Président	7 934,28 €
Jean-Marie ROUSSIN	4ème Vice-Président	7 934,28 €
Pascal ROUQUETTE	5ème Vice-Président	7 934,28 €
Corinne TESTUD-ROBERT	6ème Vice-Président	7 934,28 €
		65 808,00 €

